MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 mars 2018

Excusées : Mme Christine GALISSON, M. Dominique GOUJON, Mme Laureline RÉTIF.

Présentation du projet de SCoT arrêté

Le Conseil communautaire a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT° le 22 février 2018. Les principales dispositions contenues dans ce document ont été présentées au Conseil municipal.

Le SCoT est un document d'harmonisation des prévisions de développement à l'horizon 2040 des 26 communes composant la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval. Il précise comment s'organise le territoire, l'importance accordée aux pôles majeurs que sont les villes Châteaubriant et Derval et l'accompagnement vers les 24 autres centralités (bourgs) dans leur développement en termes de population, services et maintien des emplois de proximité. Il fixe un objectif d'évolution de population pour les 22 années à venir de + 6 000 à + 8 000 sur l'ensemble du territoire qui compte à ce jour un peu plus de 44 000 habitants.

Le dossier comporte également pour chaque commune des indications précises sur les surfaces pouvant être urbanisées durant ces 22 années. Pour Saint-Aubin-des-Châteaux, 9,2 ha ont été retenus, à raison de 17 logements par hectare et une moyenne annuelle de 5 à 7 logements à produire.

Le SCoT comporte également des volets économique, agricole et paysager avec notamment l'apparition de « la trame verte et bleue » contribuant à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune en cours de révision devra être compatible avec les dispositions prévues dans ce SCoT.

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
28/02/2018	Immeuble bâti sur terrain propre	10 rue de la Gaudinais	AB 203 et 204	S.A. d'HLM Atlantique Habitations

Participation communale au Fonds de Solidarité pour le Logement

La contribution volontaire de la commune au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement a été arrêtée à 250 € pour l'année 2018, égale à celle de 2017.

Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif

Une convention pour une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif va être conclue pour une durée de 2 ans entre la commune et le Conseil Départemental. En contrepartie du service apporté par les services départementaux (5 visites techniques annuelles d'assistance et 1 réunion de présentation de bilan annuel), la commune versera une participation financière fixée à 1 centime d'euro par habitant et par an.

Bilan financier de l'Espace Castella pour 2016

Le bilan de fonctionnement de l'Espace Castella au titre de l'année 2017 fait apparaître un déficit de 3 565,48 €, légèrement inférieur à celui de 2016 qui s'élevait à 4 099,34 €.

Une certaine stabilité est ainsi trouvée dans le rapport dépenses d'exploitation et recettes de location.

Révision des tarifs communaux

Le Conseil municipal a adopté les tarifs municipaux et dotations communales qui entreront en vigueur le 1er avril 2018.

Une augmentation générale de 1,25% a été appliquée aux montants de 2017, qu'il s'agisse des tarifs divers (cimetière, Chapelle des Templiers, Maison Jacob, redevance télédistribution, publicité dans le bulletin municipal, droits de place), que des dotations à la scolarité ou des participations pour l'assainissement collectif, à l'exception toutefois des prix de location de l'Espace Castella et des bons de fournitures scolaires aux élèves du secondaires qui restent au niveau de 2017.

Concernant les modalités d'attribution des dotations pour fournitures aux 2 écoles de la commune, le montant sera calculé pour moitié sur les effectifs de janvier et sur ceux de septembre de l'année en cours pour la seconde partie, permettant ainsi aux enseignants d'échelonner l'acquisition de ces fournitures sur une période plus longue (9 mois au lieu de 4 mois précédemment).

Subventions 2018 aux associations

Comme pour les années précédentes, les montants de base des différentes subventions aux associations n'ont pas été réévalués. Certaines n'ont pas été reconduites du fait de l'absence de demande écrite.

La liste des subventions attribuées figure ci-après :

US Aubinoise Football	1 294,00 €
Hand-Ball Club Aubinois	426,00 €
Badminton Loisirs Aubinois	162,00 €
Office Intercommunal des Sports de la Région de Châteaubriant	618,00 €
Amicale Laïque Aubinoise	1 462,00 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Privée (APEL)	417,00 €
ARCEL	1 301,00 €
L'Age du Rêve	222,00 €
L'Amitié Aubinoise	222,00 €
Association des St-Aubin de France	162,00 €
ADAPEI "Les Papillons Blancs" CHATEAUBRIANT	77,50 €
BTP CFA Loire-Atlantique	58,10 €
Maison Familiale rurale Carquefou	38,80 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés section Châteaubriant	36,90 €
Association des Paralysés de France - Délégation de Loire-Atlantique	36,90 €
Association Française contre les Myopathies AFM Téléthon	36,90 €
Handi'Chiens Bretagne	36,90 €
ADMR	172,70 €
Aide à Domicile pour Tous - ADT 44	60,70 €
ADAR	60,70 €
Gardon d'Herbe Castelbriantais	36,90 €
Association D'Information Communale de L.A. (ADICLA)	77,70 €
Association des Restaurants du Cœur	103,60 €
Solidarité Femmes	36,90 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers du pays de la Mée	36,90 €
Total	***7 194,10 €***

Frais de fonctionnement 2017 de l'école publique Jean-Pierre Timbaud

Les dépenses de fonctionnement de l'école Jean-Pierre Timbaud au titre de l'année 2017 sont de 61 968,37 €, en évolution de +1,57% par rapport à 2016. Néanmoins, l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant cet établissement permet de ramener le coût de revient par élève de 477,87 € à 447,96 € entre ces 2 exercices.

Convention de forfait communal avec l'Ecole Privée Sainte-Laura Montoya

En application de la convention de forfait communal signée avec l'OGEC le 15 janvier 2007, un avenant sera passé afin d'officialiser le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée Sainte Laura Montoya à **447,96 € pour l'année 2018**.

Fiscalité directe locale

A la lecture des taux des impôts directs des communes voisines, force est de constater que ceux pratiqués à Saint-Aubin-des-Châteaux sont inférieurs aux taux moyens du secteur castelbriantais et des communes de la même strate de population en Loire-Atlantique.

Le Conseil municipal se prononcera lors de sa prochaine réunion sur une éventuelle majoration des taux communaux.

Comptes de gestion 2017

Les comptes de gestion 2017 du service assainissement et du budget principal de la commune, dressés par Monsieur le Trésorier de Châteaubriant, présentent les résultats suivants :

Budget annexe assainissement

Section d'exploitation	excédentaire de	68 810,68 €
Section d'investissement	excédentaire de	97 813,30 €
Soit un résultat cumulé **	***excédentaire de	***166 623,98 €***

Budget principal de la commune

Section de fonctionnement.....	excédentaire de	364 218,32 €
Section d'investissement	Excédentaire de	112 760,11 €
Soit un résultat cumulé **	***excédentaire de	***476 978,43 €***

Ces 2 comptes de gestion ont été adoptés à l'unanimité.

Comptes administratifs 2017

Les comptes administratifs 2017 du service assainissement et du budget principal de la commune établis par Monsieur le Maire sont identiques à ceux des comptes de gestion mais tiennent compte en plus des crédits d'investissement reportés sur l'exercice 2018 qui sont :

Pour le **budget annexe assainissement**	nuls.....	0,00 €
Soit un résultat cumulé.....	*excédentaire de*	***166 623,98 €***
Pour le **budget principal**.....	*déficitaires de*.....	256 140,00 €
Soit un résultat cumulé.....	*excédentaire de*	***220 838,43 €***

Ces 2 comptes ont été approuvés unanimement.

Affectation des résultats de l'exercice 2017

Budget annexe assainissement

La totalité de l'excédent de la section de d'exploitation, soit 68 810,68 € figurera en report à nouveau de la section d'exploitation 2018.

Budget principal de la commune

L'excédent de fonctionnement, sera affecté en partie à la couverture du déficit de la section d'investissement (réalisé + restes à réaliser) pour 143 319,89 €. Le report en section de fonctionnement pour 2018 sera donc de 220 838,43 €.

Divers voirie

La commission agriculture – voirie – urbanisme propose de remplacer l'intégralité des barrières métalliques du centre bourg qui sont anciennes et en très mauvais état. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

Par ailleurs, la sortie des véhicules de la rue du Bois de la Roche au carrefour avec la rue de la Gaudinais a été signalée comme potentiellement dangereuse en raison d'un manque de visibilité. Avant toute décision, il est convenu d'attendre la création d'un plateau surélevé près de l'école privée et du cabinet médical qui aura une incidence significative sur la vitesse des véhicules traversant l'agglomération.

Locaux scolaires

Bien que le nombre prévisionnel d'enfants censés fréquenter l'école Jean-Pierre Timbaud à la rentrée de septembre 2018 n'est pas supérieur à 150, les services de l'éducation nationale ont décidé l'ouverture d'une 7ème classe du fait de la mise en place en 2018-2019 du dispositif de classe dédoublée (12 élèves par classe) pour les CP en Réseau d'Education Prioritaire (REP).

La construction d'une 6ème classe sera achevée durant les vacances d'été. Le Conseil municipal préconise que la 7ème classe soit installée dans la salle de motricité et que les activités de motricité continuent de se dérouler à la maison des associations toute proche, même s'il est conscient des contraintes générées par les déplacements en dehors de l'enceinte scolaire.

En 2019-2020, le niveau CE1 sera également dédoublé, ce qui entrainera l'ouverture de 2 classes supplémentaires sans augmentation des effectifs. La commune s'orientera très probablement vers l'installation de bâtiments modulaires, sachant que les REP sont prévus pour la période 2016-2020 et qu'en cas de non reconduction, il n'y aurait plus de classe dédoublée. A effectif égal, 6 classes suffiraient alors.

Le Maire,

Daniel RABU.